

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES LAURENTIDES MUNICIPALITÉ DE LABELLE



28 octobre 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, le vingt-huit octobre deux-mille-dix-neuf (28 octobre 2019) à dix-huit heures trente (18 h 30) à laquelle sont présents et forment quorum :

MME
La conseillère Louise Gaudreau
MM
Le conseiller Réjean Nantel
Le conseiller Patrice Charrette
Le conseiller Gaétan Marier
Le conseiller Michel Lefebvre
Le conseiller Yvan Guindon

Sous la présidence du maire, monsieur Robert Bergeron. Aussi présente, Mme Claire Coulombe, secrétaire-trésorière et directrice générale.

La secrétaire-trésorière et directrice générale certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil le 23 octobre 2019.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la secrétaire-trésorière, le maire déclare la séance ouverte. Il est 18 h 30.

2. RÉS. 237.10.2019 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par la conseillère Louise Gaudreau APPUYÉE par le conseiller Yvan Guindon ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'adopter l'ordre du jour suivant:

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE 28 OCTOBRE 2019 À 18 H 30

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Administration, finances et ressources humaines
 - 3.1 Appropriation de fonds pour l'aménagement d'une toilette à la gare;
 - 3.2 Embauche d'un(e) directeur(trice) du Service de la culture, des loisirs et du tourisme;



- 4. Période de questions et réponses
- 5. Levée de la séance

Adoptée

3.1 RÉS. 238.10.2019 APPROPRIATION DE FONDS POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE TOILETTE À LA GARE

CONSIDÉRANT QUE la nécessité d'aménager une toilette isolée à la Gare pour les activités hivernales;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'octroyer le contrat d'aménagement d'une toilette à la gare à la compagnie Mada Construction, selon leur offre de services (contrat à l'heure) au montant estimé de 14 372,25 \$ plus les taxes applicables.

Que les sommes nécessaires au paiement de cette dépense soient prises à même le fond de parc et de terrain de jeux, poste budgétaire 23-080-50-722.

Adoptée

3.2 RÉS. 239.10.2019

EMBAUCHE D'UN(E) DIRECTEUR(TRICE) DU SERVICE DE LA CULTURE, DES LOISIRS ET DU TOURISME

CONSIDÉRANT l'affichage du poste de directeur du Service de la culture, des loisirs et du tourisme;

CONSIDÉRANT QUE suite aux entrevues réalisées, la candidature de madame Sophie Sigouin a été retenue;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre APPUYÉ par le conseiller Gaétan Marier ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'embaucher madame Sophie Sigouin à titre de directrice du Service de la culture, des loisirs et du tourisme, et ce, selon les termes et conditions prévus au contrat de travail.

Que monsieur Robert Bergeron, maire, et madame Claire Coulombe, directrice générale, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Labelle, ledit contrat de travail.

Adoptée

4. PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES

Aucun citoyen n'est présent.



Maire

5. RÉS. 240.10.2019 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier APPUYÉ par la conseillère Louise Gaudreau ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

Que la séance extraordinaire soit levée et terminée. Il est 18 h 55.

	Adoptée
_(original signé) Robert Bergeron Maire	_(original signé) Claire Coulombe Secrétaire-trésorière/ directrice générale
	nature du présent procès-verbal équivaut à qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du
_(original signé) Robert Bergeron	